

« Les volontaires cinéma et citoyenneté »
NOTE DE PRESENTATION DU PROGRAMME
ANNEE 2016-2017



Préambule

Dans le cadre du grand programme « Citoyens de la Culture » lancé par le Ministère de la culture, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'association Unis-Cité (association pionnière du Service Civique en France : www.uniscite.fr) ont développé une mission d'éducation à la citoyenneté par le cinéma dans les collèges et lycées de France.

Ce programme national intitulé « Les volontaires cinéma et citoyenneté » s'inscrit dans la dynamique de Service Civique Universel lancée par le Président de la République. Il a vocation à favoriser l'accès de tous à la culture et à mettre la culture au service des valeurs républicaines grâce à la mobilisation de jeunes volontaires en service civique de 16 à 25 ans.

Le programme en bref

En 2016/2017, l'objectif est de mobiliser 1000 jeunes en Service Civique pour des milliers de séances « ciné- débat » principalement dans les établissements scolaires (collèges, lycées, CFA, établissements spécialisés, ...). Un premier pilote mobilisant 330 jeunes dans 16 départements sur l'année scolaire 2015/2016 a permis de réaliser un millier de projections et de valider la pertinence du projet et de confirmer l'intérêt de le déployer dès novembre 2016.

Un triple enjeu pour ce programme

Ce programme national est innovant à la fois par son ampleur et son triple impact attendu :

- L'image (et particulièrement l'image animée : cinéma, télévision, internet, smartphone, ...) est partout : comment aider les jeunes à mieux savoir décoder les images animées et moins les subir (développement de l'esprit critique) ?
- L'image animée (et notamment le cinéma) peut être un vecteur d'éducation citoyenne pertinent : comment s'appuyer sur l'image pour mieux comprendre l'histoire, notre société, les différents enjeux d'hier, d'aujourd'hui et de demain ?
- Les jeunes sont très nombreux à exprimer vouloir s'engager au service des autres. Ce programme contribuera de manière conséquente au développement des opportunités d'engagement pour les jeunes.

L'Objectif du programme L'objectif de ce projet mis en œuvre par «les pairs» est de contribuer au développement de la culture cinématographique des jeunes et de créer un lien générationnel et citoyen autour du cinéma, outil de lecture et de compréhension du monde. Ces séances cinéphiles seront l'occasion d'échanger entre jeunes sur des thèmes de société et de citoyenneté émanant des films projetés.

Ce programme est mené en complément des dispositifs autour du Cinéma existants sur le temps scolaire (par exemple : « Collège au Cinéma », « Lycée au cinéma »), et également pilotés par le CNC. Sur la volonté des enseignants, des projections peuvent également être réalisées à l'échelle d'une classe avec le soutien d'un professeur qui sera présent sur le temps d'intervention des volontaires.

L'action des jeunes volontaires du Service Civique

Les jeunes volontaires du Service Civique agissent en binôme (ou par petits groupes de 3 ou 4) sur le terrain. Ils organisent des séances « ciné-débat » sur les temps périscolaires, pour les élèves de collèges et de lycées, libres de venir partager ces « instants de cinéma ».

Les volontaires interviennent principalement en collèges, lycées, CFA, EREA... sur la pause méridienne, les soirées d'internat, le mercredi après-midi... (ou sur des temps scolaires à la marge).

Les jeunes préparent leurs séances grâce à un outil pédagogique réalisé par le CNC et Unis-Cité à leur intention et d'une formation préalable dispensée par le CNC ou ses partenaires. Le Jour J, avec le soutien des techniciens des établissements scolaires et la contribution d'intervenants professionnels du cinéma (artistiques, techniques, ...) ils assurent la projection et son bon déroulé. La créativité des jeunes est favorisée.

Le CNC et la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire / Ministère de l'Education nationale) ont composé un « corpus de qualité », catalogue de 26 films issus d'une sélection parmi des films primés par des lycéens (dans le cadre du Prix Jean Renoir) ou déjà projetés dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma ».

Qui sont ces jeunes et comment sont-ils encadrés ?

La sélection des jeunes candidats reste en premier lieu basée sur les critères du Service Civique : des jeunes motivés, désirant donner de leur temps et de leur énergie au service des autres et de l'intérêt général ; et souhaitant profiter de cette expérience, pour mieux définir leur projet d'avenir et le préparer. Tout jeune peut candidater, librement. Il n'existe pas de principe de « prescription », mais les réseaux professionnels tels que la Mission Locale, le CIO, le CRIJ, les Centres Sociaux, ... sont généralement les principaux canaux d'arrivée des candidatures.

Si le programme est à visée éducative, les volontaires ne sont ni des professionnels de l'image, ni des professionnels de l'éducation, la vocation du projet étant d'organiser des temps de « ciné-débat » par et pour les jeunes et principalement en dehors des temps scolaires. Les volontaires bénéficient de formations spécifiques pour leur donner les moyens d'accomplir au mieux leur mission.

Les volontaires sont suivis par un coordinateur d'équipes et de projets, salariés d'Unis Cité, chargé de les accompagner dans la réalisation de leurs missions tout au long du projet.

Le rôle des Etablissements scolaires accueillant les séances « ciné-débat »

L'établissement accueille les séances « ciné-débat » en mettant à disposition des volontaires les jours de projection des moyens techniques :

- Une salle disposant d'un écran, d'un tableau blanc numérique ou d'un mur permettant de projeter en grand format ; une salle où l'on peut faire le noir.
- Un vidéoprojecteur ou un lecteur DVD (avec accessoires nécessaires)
- Du matériel permettant d'amplifier le son.

Nota : dans le cas où ce minimum nécessaire aux projections ne serait pas disponible dans un établissement, des solutions alternatives pourront être envisagées.

Un interlocuteur référent est désigné dans l'établissement pour être le contact privilégié des jeunes volontaires, afin de les aider à organiser la / les séance(s) au niveau pratique le(s) jour(s) de projection et leur faciliter l'installation et le regroupement des élèves intéressés.

Cette personne référente peut être un CPE, un professeur-documentaliste, un Référent culture, un autre professeur volontaire, un assistant d'éducation, un animateur de la Maison des lycéens le cas échéant... ou toute autre personne intéressée par le projet et disponible pour faciliter la mise en place de la projection et le lien avec l'établissement.

Les Partenaires et l'implication des acteurs locaux

Ces actions sont menées grâce à la mobilisation de jeunes engagés dans le cadre du Service Civique, dispositif d'Etat, sous la responsabilité locale des équipes d'Unis-Cité, et sous le contrôle des Directions Départementales (et Régionales) de la Cohésion Sociale (et de la Jeunesse et des Sports). Avec le soutien financier et logistique du CNC. L'objectif commun est d'associer tous les acteurs locaux qui le souhaitent, en fonction de leurs champs de compétences et de leurs volontés. Il s'agira notamment d'identifier les compétences et ressources locales pouvant apporter une contribution (conseils, formation, outils, locaux, ...) aux jeunes dans leurs missions.

Personne à contacter: Matthieu Wacogne, association Unis-Cité.

mwacogne@uniscite.fr 0782888987



La Loi du 10 mars 2010 permet de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans de vivre un Service Civique de 6 à 12 mois.

Cet engagement citoyen permet aux jeunes de mettre leur temps et leur énergie au service de causes d'intérêt général et de profiter de ce temps pour s'épanouir et avancer dans la définition et la construction de leur avenir. Le Service Civique est un programme national d'engagement volontaire de la jeunesse. Ce n'est ni un emploi, ni un stage. Le Service Civique relève du code du Service National et non du code du travail. Les volontaires ne peuvent être sélectionnés sur leur niveau de qualification, ni ne peuvent effectuer de tâches relevant de postes salariés.

Déjà 150.000 jeunes qui se sont engagés en Service Civique en France. 350.000 jeunes par an sont attendus d'ici 2018.

www.service-civique.gouv.fr

Depuis 20 ans, Unis-Cité développe un réseau en s'appuyant sur un concept original en matière de solidarité, mettant au cœur de son projet les jeunes de 16 à 25 ans et leur motivation à agir pour l'autre pendant une étape de leur vie.

Mobilisés pendant 6 à 9 mois et organisés en équipes, les volontaires rendent visite à des personnes âgées isolées, accompagnent des familles dans les quartiers populaires pour adopter des éco gestes ou créent du lien social... Indemnisés pendant leur engagement, les volontaires bénéficient d'un accompagnement, d'une formation citoyenne et d'une aide à la préparation de leur projet d'avenir. S'appuyant sur des méthodes éprouvées, et sur une équipe de 220 professionnels salariés, le réseau Unis-Cité accompagne au plus près les jeunes dans leur engagement en mobilisant chaque année près de 3000 jeunes en Service Civique, répartis sur 55 villes en France. L'association Unis-Cité est agréée par le Ministère de la ville et de la jeunesse, par le Ministère de l'Education Nationale et par l'Agence du Service Civique. www.uniscite.fr